

QU'EST-CE QU'UNE ESPÈCE PATRIMONIALE ?

Par Thierry Delahaye

À question simple, réponse pas si simple !

En effet, il semble qu'il n'existe pas une définition unique et consensuelle de ce groupe nominal « espèce patrimoniale ».

Précisons d'emblée que les quelques mots qui suivent sont largement inspirés d'une étude publiée en 2001 par Anne-Élène Delavigne : « *Les espèces d'intérêt patrimonial et la patrimonialisation des espèces* ».

Communément employée en 2022 dans les associations naturalistes, les structures gestionnaires de milieux naturels et plus globalement dans toutes les organisations en lien avec la protection de la nature, l'expression « **espèce patrimoniale** » est d'apparition assez récente en France : au milieu des années 1990.

Les espèces ont de multiples statuts de qualification : il existe des listes d'espèces protégées, d'espèces inscrites sur des listes rouges, d'espèces déterminantes pour les ZNIEFF, d'espèces inscrites sur des conventions internationales (Washington, Berne, Directive Habitats faune-Flore, etc.). Mais il n'existe pas de listes officielles d'espèces patrimoniales.

La qualification de patrimoniale pour une espèce donnée peut donc permettre de compléter l'insuffisance ou l'inadaptation des listes existantes, de créer une catégorie supplémentaire, pour les espèces non (encore) référencées sur ces listes officielles.

La notion de patrimoine est étroitement liée à l'idée de la transmission d'un bien ; une espèce patrimoniale pourrait donc être une espèce dont la transmission aux générations futures s'impose... Mais cela ne devrait-il pas être le cas de toutes les espèces vivantes ?

Cette notion de transmission n'est pas exempte d'une relation personnelle voire affective aux espèces.

Une approche pragmatique consiste à considérer qu'une espèce patrimoniale est une espèce plus ou moins menacée et pour laquelle un territoire donné a une responsabilité dans le maintien des populations.

Au-delà de la qualification d'une espèce, la patrimonialisation est également utilisée pour hiérarchiser des priorités en matière de conservation. La patrimonialisation est un moyen de classer les espèces en fonction de l'urgence à intervenir pour les protéger, pour préserver ses potentialités évolutives. Une espèce patrimoniale est une espèce sur laquelle s'exerce la responsabilité d'un gestionnaire.

Lier espèce et patrimoine facilite aussi l'appropriation de la protection de la biodiversité, en particulier peut-être, chez les français connus pour leur faible culture naturaliste. Dans la

notion de patrimoine, l'intérêt biologique et scientifique, se complète d'un intérêt culturel et social.

Une espèce patrimoniale, c'est une espèce que nous risquons de perdre !

Donc, en conclusion, si grâce à sa BAOAPO, la SFORA arrive à mettre en place de nouvelles actions de protection sur le terrain, nous pourrions retenir l'idée, qu'une espèce patrimoniale est une espèce sur laquelle nous évaluerons la pertinence de nos actions et sur laquelle nous pourrions communiquer pour valoriser ces actions et susciter d'autres réalisations en faveur de la protection des orchidées.